



## DÉROULEMENT DU FORAGE DE VOTRE PUIS TRADITIONNEL

Transport par porte-engin  
convoi exceptionnel



Pelle hydraulique  
compacte de 24 tonnes  
Largeur de passage < 3 m

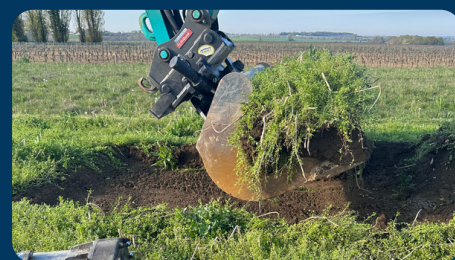
Pour l'excavation des terres, 3  
choix s'offrent à vous :

- Stockage sur le site en tas  
représentant 2m<sup>3</sup>/ml
- Réalisation d'aménagement  
paysager
- Chargement des déblais en  
fin de chantier (supplément  
évacuation)



Déchargement du matériel

- moteur de tarière
- vrilles de forage de  
diamètres 165 cm et 125  
cm
- Buket de curage



Notre mât de forage nous  
permettra d'atteindre une  
profondeur de 13 m suivant  
la nature du sous-sol



Forage du puits traditionnel  
à l'endroit implanté par le  
sourcier



02 40 98 38 38  
06 79 86 89 91



[www.moreautp.fr](http://www.moreautp.fr)



[contact@moreautp.fr](mailto:contact@moreautp.fr)



Nos tarières équipées de dents sur chaque face permettront d'excaver tous types de terrains (rocheux, sableux, meubles etc..)

Diamètre  
125cm / 1200 L / ml  
Diamètre  
100cm / 780 L / ml



La mise en place des buses en béton de diamètre 125cm intérieur se réalise après le forage du puits. Plusieurs finitions de niveau du couvercle sont possibles.

## RÉGLEMENTATION

La déclaration de votre puits est obligatoire depuis le 1er janvier 2009

Quelques règles simples :

- à < 10 m de profondeur (déclaration en mairie)
- à < 8 m<sup>3</sup>/h de pompage (déclaration préfecture)
- Consommation humaine (déclaration DDASS)



N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information, nous sommes à votre entière disposition

[contact@moreautp.fr](mailto:contact@moreautp.fr) et/ou [p.moreau@moreautp.fr](mailto:p.moreau@moreautp.fr)



Moreau TP



Moreau TP

